FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-078 DU 06 MARS 2003

portant nomination de monsieur Bantolé YABA en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Japon.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié;

Vu le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;

Vu le décret n°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2003 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Bantolé YABA est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Japon et divers autres pays d'Asie, avec résidence à Tokyo.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Bantolé YABA bénéficiera du traitement attaché à son grade auxquels s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers alloués aux chefs de postes diplomatiques tels que définis par le décret n°149/PC/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents..

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Kolawolé A. IDJI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEIA 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-